

Les chiffres



Saviez-vous qu'en Belgique aujourd'hui :

- 44% des travailleuses (contre 9% des travailleurs) sont à temps partiel, avec un temps moyen de travail de 24h/semaine. [1]
- Taux de dépendance financière des femmes : 36% et jusqu'à 50% pour les plus de 60 ans ou les femmes peu qualifiées. [2]
- Environ 55000 personnes travaillant à temps partiel, à 80% des femmes, vont perdre un complément de chômage à cause de la réforme. [3]
- Une chômeuse sur deux est cohabitante (contre un chômeur sur trois). [4]
- Les allocations familiales réduisent de 10,8% les risques de pauvreté pour les familles ayant des enfants de 0 à 17 ans. [5]
- Dans 94% des cas, ce sont des femmes qui font appel au SECAL. [6]
- Le tiers des places d'accueil subventionnées est assuré par les 2570 accueillantes d'enfants conventionnées. [7]
- 57% des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale sont des femmes et quasiment 40% d'entre elles sont isolées avec au moins un enfant à charge. [8]
- Le taux de couverture pour l'accueil subventionné de la petite enfance est de 20,1% (en FWB, 2012). [9]
- Pour 31% des femmes, l'auteur du fait le plus grave de violence qu'elles aient rencontré est leur partenaire. [10]

Notes

[1] Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes, Femmes et Hommes en Belgique, Statistiques et indicateurs de genre (2^e éd.), Bruxelles : IEFH, 2011, p. 123 et suiv.

[2] Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes, Femmes et Hommes en Belgique, Statistiques et indicateurs de genre (2^e éd.), Bruxelles : IEFH, 2011, p. 84 et suiv.

[3] Zoé Genot, Travailleuses à temps partiel : les prochaines victimes de la politique du gouvernement fédéral en matière de chômage ?, ECOLO, 30 octobre 2013, <http://ecolo.be/?article4800>.

[4] Liliane Babilas, « L'individualisation des droits dans l'assurance chômage », in : Revue Belge de Sécurité Sociale, 2/2009, p. 372 et suiv.

[5] Les allocations familiales dans la lutte contre la pauvreté en Europe, ONAFTS, 2010.

[6] Commission d'évaluation du SECAL, Rapport 2010, p.32,
<http://www.secal.belgium.be/pdf/rapport-2010.pdf>

[7] ONE, Rapport d'activité 2012, p. 74.

[8] Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes, Femmes et Hommes en Belgique, Statistiques et indicateurs de genre (2^e éd.), Bruxelles : IEFH, 2011, p. 77 et suiv.

[9] ONE, Rapport d'activité 2012, p. 73.

[10] Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes, Femmes et Hommes en Belgique, Statistiques et indicateurs de genre (2^e éd.), Bruxelles : IEFH, 2011, p. 271 et suiv.